



EURODÉFENSE-FRANCE

Le Secrétaire Général

Paris, le 23 juin 2010

Monsieur le Président,

Lors de la dernière réunion du Conseil des Présidents, à Friedrichshafen, en avril 2010, le thème de la Coopération Structurée Permanente a de nouveau fait l'objet d'une discussion. Depuis plusieurs années, les membres de nos associations EuroDéfense réfléchissent aux opportunités de progrès que cette disposition peut offrir à la Politique de Sécurité et de Défense Commune de l'Union Européenne. Plusieurs documents sur ce sujet ont été élaborés successivement au sein de nos groupes de travail et ont reçu l'aval de nos 13 associations, notamment lors des RIEs d'Athènes, de Luxembourg et de Londres. Le plus récent, intitulé « Document de travail relatif à la mise en œuvre de la CSP », adressé le 4 juin 2009 à Monsieur Javier Solana, alors Secrétaire Général du Conseil de l'UE et Haut Représentant pour la PESD, proposait des modalités concrètes pour l'application des dispositions prévues à l'article 46 du Traité de l'Union Européenne (TUE).

Le Traité de Lisbonne étant désormais en vigueur, il revient aux acteurs politiques de le traduire en réalités. Or, comme cela a été souligné à Friedrichshafen, des doutes et des hésitations sur l'intérêt politique de la CSP se sont plus ou moins exprimés dans les milieux dirigeants européens, retardant d'autant la concrétisation des espoirs suscités par ce concept de coopération.

Si certaines des craintes ressenties peuvent trouver quelque légitimité, notamment auprès des Etats membres les moins disposés à participer à une telle avancée dans un domaine qui reste d'essence régaliennne, les arguments souvent évoqués pour contester l'intérêt d'une mise en œuvre rapide de la CSP doivent être relativisés. On ne saurait nier que le contexte de crise doit plus que jamais inciter les Etats membres à faire converger et à mutualiser leurs efforts de défense.

Vous trouverez ci-joint un document élaboré par EuroDéfense-France qui, sous la forme d'un argumentaire, se propose de souligner combien le lancement de l'initiative CSP améliorerait l'efficacité et la rentabilité de la PSDC et apporterait à chacun des pays membres un plus dans l'emploi de ses forces armées et de ses capacités industrielles au service de l'intérêt commun.

EuroDéfense-France souhaiterait recueillir vos remarques et prendre en compte les amendements que vous souhaiteriez apporter à cet argumentaire. En outre, au-delà de l'usage qui pourrait d'ores et déjà en être fait à notre propre niveau national, ce document représente une contribution au travail que les deux associations EuroDéfense-España et EuroDéfense-Belgium ont accepté de conduire en vue d'adresser des propositions aux instances politiques et administratives de l'UE en appui des projets des Présidences tournantes à venir.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma vive et sincère considération.

Jean Guinard